

## Participez à la seconde édition de Biblis en folie !



© Loïc Froissart

### La 2e édition de Biblis en folie a besoin de vous !

Pour sa deuxième édition, Biblis en folie a besoin de votre implication pour mettre un coup de projecteur sur la richesse des offres et des actualités de vos établissements.

Participer, c'est aussi renforcer le lien auprès de vos publics ainsi que de nouveaux grâce à des visites guidées, d'un atelier pour enfants, d'une inauguration ou encore d'une rencontre avec un auteur...

Profitez de la journée du vendredi pour optimiser la dynamique de rentrée en conviant le public scolaire !

Alors n'attendez plus et inscrivez vos événements dans l'agenda officiel via Open Agenda !

[Inscrivez votre événement](#)

---

## Des outils pour vous aider dans l'organisation de votre événement !

### Commandez vos affiches !

Le ministère de la Culture vous propose des affiches et marque-pages imprimés et livrés gratuitement.



© Loïc Froissart

Commandez vos affiches dès à présent, vite les stocks diminuent !

### Le kit de communication est en ligne !

Un kit de communication vous attend avec tous les outils pour vous accompagner dans la promotion de votre événement et en maximiser la visibilité. Vous y trouverez les formats numériques des affiches, à imprimer ou à partager en ligne, ainsi que des formats spécialement dédiés aux réseaux sociaux.

[Accéder au formulaire de commande d'affiches](#)

[Télécharger votre kit de communication](#)

### Un webinaire pour répondre à toutes vos questions.

Le vendredi 4 juillet de 14h à 15h, l'équipe de Biblis en folie organise un webinaire d'information destiné aux bibliothèques et médiathèques intéressées.

Au programme :

- une présentation de l'opération et des nouveautés
- un temps de questions / réponses

Le webinaire est bien entendu gratuit mais ne tardez pas, le nombre de places est limité à 1 000 participants.

[S'inscrire au webinaire](#)



© Loïc Froissart

---

## Nouveauté sur l'Open Agenda : synchronisez vos événements

Synchronisez votre événement **Biblis en folie** avec le **pass Culture** !



Grâce à sa carte géolocalisable, le pass Culture est un outil essentiel de visibilité auprès des jeunes. Vous proposez des événements destinés aux jeunes de 15 à 18 ans ?

Il est désormais possible de les faire remonter automatiquement sur l'application du pass Culture, via la synchronisation avec Open Agenda.

La démarche complète est expliquée dans notre **pas à pas**, mais voici les deux conditions indispensables à remplir :

1. Votre établissement doit être inscrit sur le pass Culture

-> [Accéder au tuto](#)

2. La synchronisation doit être activée afin que les modifications soient prises en compte sur le pass Culture

-> [Accéder au tuto](#)

### **Biblis en folie & Fête de la Science : c'est compatible !**

De nombreuses bibliothèques participent également à la Fête de la Science (du 3 au 13 octobre 2025), qui explore cette année le thème des intelligences.

Pas d'inquiétude : vous pouvez inscrire un même événement dans les deux opérations, Biblis en folie et la Fête de la Science.

Cela permet même une double exposition et une visibilité renforcée !

[En savoir plus sur la Fête de la Science](#)



Un événement  
du ministère de la Culture

Biblis en folie

3, 4 et 5 octobre  
2025

© Loïc Froissart

---

## **Restez connectés !**

### **Partagez vos préparatifs !**

Dès maintenant, partagez votre événement et vos idées !



Postez sur Instagram, Facebook ou LinkedIn avec le **#Biblisenfolie2025** et suivez le compte du ministère de la Culture pour ne rien manquer.

Compte instagram officiel du ministère de la Culture

© Loïc Froissart

Organisateurs

Vous organisez un évènement ?  
Retrouvez ici toutes les informations  
relatives à l'édition 2025.

Accéder à l'espace organisateurs

Espace presse

Vous êtes journaliste ?  
Retrouvez ici toutes les informations presse  
relatives à l'édition 2025.

Accéder à l'espace presse

france-tv

PHENIX  
DIGITAL

pass  
Culture



© Ministère de la Culture  
Nous contacter | Nous connaître

#### Se désabonner et gérer vos abonnements aux infolettres

Vous recevez cette communication car vous figurez du fait de votre activité professionnelle sur les listes de diffusion du ministère de la Culture qui lui sont spécifiquement dédiées. Aucun autre usage de vos coordonnées ne sera effectué.

**En savoir plus sur le traitement de vos données personnelles**